



Audience interrégionale du 02/05/23

CGT Insertion Probation des Hauts-de-France

Cette audience a eu lieu en présence de Mme Decroix, directrice interrégionale, M. Tshisanga, DPIP, M. Lucas, DRH et Mme Sticker, responsable URSEP.

Le DFPIP 59 était également présent à l'audience.

La CGT Insertion Probation était représentée par Julien Magnier, secrétaire national, Amandine Fabre, élue au CSA Interrégional, Odile Vanderkerckhove, secrétaire locale du 02, Emmanuelle Balboni, Valentin François et Oriane Le Quéré, secrétaires locaux et adhérents de la CGT EPI 59 / 62.

- **La situation des contractuel-le-s**

La CGT a tout d'abord interrogé la DISP sur la situation des contractuel-le-s à l'issue de la mobilité des CPIP. Notre syndicat a rappelé que la primauté devait aller aux titulaires pour les postes et que des recours ont été gagnés pour des postes non proposés aux titulaires et gardés par des contractuels. Il a également été rappelé qu'un contrat ne pouvait durer qu'un an pour respecter le principe de la mobilité des fonctionnaires.

Il a été également pointé que la CAP mobilité ne répond pas totalement aux besoins de personnels et notamment pour la Somme.

La CGT a ensuite rappelé la situation précaire des contractuels mais la DISP n'a pas voulu s'engager sur une possible reconduction des contrats des agents publics visés.

Notre syndicat a pointé les disparités entre DISP sur les salaires des contractuel-le-s, la DISP de Lille étant celle qui rémunère le moins ses contractuel.les CPIP, psychologues, coordinateurs culturels ...

La DISP semblait surprise de ces éléments et renvoie aux grilles de salaires en cours de construction à la DAP. Elle s'est néanmoins engagée à nous fournir des éléments concernant celles-ci. A ce jour, nous en sommes toujours en attente. Une impression de mauvaise foi semblait émaner de ces derniers échanges.

Toutefois, la CGT IP a officiellement demandé à la DISP, au vu de l'inflation et des tâches réalisées par les contractuels, une augmentation de 300 euros des salaires des contractuel-le-s.

- **La situation des personnels administratifs**

La CGT Insertion Probation a ensuite évoqué la situation des personnels administratifs.

Nous avons rappelé qu'elles (étant majoritairement féminines) sont les grandes oubliées des SPIP puisque sans elle, nos Services ne pourraient pas fonctionner. Leurs missions augmentent alors qu'elles n'ont aucun renfort et aucune revalorisation ni de leurs grilles ni

de leur niveau indemnitaire. Cela même alors qu'elles sont pénalisées par rapport à leurs collègues des Services Judiciaires ou de la PJJ puisqu'elles ne perçoivent que la moitié de l'IFSE qui est versée dans les autres directions.

Il est rappelé que la CGT demande à ce que les personnels administratifs en SPIP bénéficient de l'IFSE comme les personnels administratifs des autres directions et que leurs salaires soient réellement augmentés.

La DISP renvoie vers la DAP sur ces sujets.

La CGT aurait préféré un engagement de la DISP à porter ce sujet à la DAP plutôt qu'un discours persistant d'incapacité à agir de sa part.

- **Point sur la situation des assistantes de service social**

La CGT commence ce point en indiquant que la situation des ASS est déplorable et notamment la considération des SPIP à leurs égards. Elles (étant majoritairement un corps féminin) ne sont considérées que comme les gestionnaires administratives des situations sociales des personnes suivies malgré les beaux principes inscrits dans la récente fiche de poste nationale des ASS (issue du RPO2...).

La CGT rappelle qu'une réelle prise en charge globale des personnes suivies nécessite un retour à la complémentarité des ASS avec les autres corps sans distinction de rôle ou de mission.

Le DFPIP du Nord ainsi que la DISP semblent complètement hors sol en affirmant que les textes récents sur les ASS ont été réalisés en collaboration avec le corps ce qui est complètement faux puisqu'elles n'ont aucunement été associées aux travaux. Par ailleurs, la DISP et le DFSPIP déclarent souhaiter favoriser une coordination entre les ASS sans clairement s'engager à défendre réellement les compétences et expertises des ASS.

- **Les situations préoccupantes**

Nous avons fait ensuite un point sur les situations préoccupantes d'agents publics.

La CGT invite tout à chacun à alerter notre syndicat sur de telles situations par le courriel : cgtepi59@gmail.com

- **La prise en charge des manifestant-e-s condamné-e-s par des collègues manifestants**

La CGT pointe le risque déontologique que porte la prise en charge de potentiels manifestants condamnés par des agents eux-mêmes manifestants.

La DISP semble trouver cela irréaliste. Il est cependant rappelé l'expérience d'Amiens avec les ouvriers de Goodyear et pointé la sévérité de la réponse aux manifestations.

La CGT demande, à l'instar de ce qu'elle a porté dans le précédent CSA S du 59, une bienveillance des directions à l'égard des agents qui demandent dans une telle situation, à titre individuel et pour raison déontologique, à ne pas se voir affecté de tels types de dossier. La liberté de conscience est un droit dont on ne peut priver les personnels des SPIP.

- **La note sur les jours enfants-malades**

Notre syndicat rappelle que cette note était un scandale en soi.

La DISP s'excuse de cette erreur et rappelle sa nouvelle note récente.

La CGT IP a donc réussi à faire reculer la DISP sur cette note porteuse d'une injustice flagrante.

- **Le télétravail**

La CGT appelle à ce qu'un réel point de parcours soit fait sur la mise en œuvre du télétravail dans la DISP.

Cette dernière s'engage à porter ce sujet.

- **La situation immobilière**

La DISP est notamment interrogée sur la situation de Péronne. Il semble extrêmement compliqué de trouver de nouveaux locaux.

La CGT déclare qu'elle restera attentive à cette problématique.

- **Autres points**

Les conséquences de la LSC de plein droit, les demandes d'enquête victime multipliées pour les violences conjugales, la gestion des incidents, les pannes informatiques, le parc automobile vieillissant ou encore les frais de repas n'ont pu être abordés ce qui a conduit la CGT à demander une nouvelle date d'audience.

A ce jour, la DISP ne nous a toujours pas transmis de nouvelle date d'audience.

La CGT maintiendra sa pression sur la DISP car de nombreux sujets abordés lors de cette audience ne semblent clairement pas être au centre des préoccupations de la DISP.

Notre syndicat est déjà en train de venir vous rencontrer lors de HMI au sein du Nord et du Pas-de-Calais. Nous vous appelons à nous relayer vos problématiques et à adhérer à notre syndicat car ensemble, nous serons plus forts.

La CGT des Hauts-De-France